

Arrêté n° R20-2025-12-29-00001

**modifiant l'arrêté n° R20-2024-02-26-00001 en date du 26 février 2024 modifié
constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et
culturel de Corse**

**Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu les articles L. 4422-34, L. 4422-35 et R. 4422-4 à R. 4422-11 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 23 juillet 2025 portant nomination de M. Eric JALON, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre du 16 avril 2022 portant nomination de M. Alexandre PATROU, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de Corse ;
- Vu l'arrêté du préfet de Corse n° R20-2025-08-27-00014 du 27 août 2025 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Alexandre PATROU, secrétaire général pour les affaires de Corse ;
- Vu l'arrêté n° R20-2023-12-21-00001 en date du 21 décembre 2023 fixant la composition du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse et les modalités de désignation de ses membres, modifié par arrêté n° R20-2024-01-08-00001 en date du 8 janvier 2024 et par arrêté n° R20-2024-02-22-00001 en date du 22 février 2024 ;
- Vu l'arrêté n° R20-2024-02-26-00001 en date du 26 février 2024 constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, modifié par l'arrêté n° R20-2024-09-18-00003 du 18 septembre 2024 et par arrêté n° R20-2025-11-24-00004 en date du 24 novembre 2025 ;
- Vu la lettre du 19 décembre 2025 de M. Patrick MIAS, représentant de l'union des entreprises de proximité (U2P) de la région Corse, informant de sa démission du CESEC de Corse, qui prendra effet à compter du 31 décembre 2025 ;
- Vu la correspondance en date du 19 décembre 2025 de l'union des entreprises de proximité (U2P) de la région Corse, désignant son représentant au CESEC de Corse, M. Anthony NAPOLI à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

- Vu la démission du CESEC de Corse de M. Anthony BARTOLI, représentant du STC, en date du 22 décembre 2025 ;
- Vu la correspondance en date du 22 décembre 2025 du STC désignant M. Jean-Pierre CLEMENTI en remplacement de M. Anthony BARTOLI, pour siéger au sein du CESEC de Corse ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse

ARRETE

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté R20-2024-02-26-00001 en date du 26 février 2024 modifié, constatant la désignation des membres du conseil économique, social, environnemental et culturel de Corse, est modifié comme suit :

Section du développement économique et social et de la prospective (29 membres) :

I – Entreprises et activités professionnelles non salariées : 14 membres

Chambre de commerce et d'industrie de Corse	M. Stefanu VENTURINI
Organisations patronales de Corse MEDEF CPME	M. Frédéric BENETTI 1 siège vacant
Organisations représentant les petites et moyennes entreprises artisanales de Corse : Union des entreprises de proximité région Corse (U2P Corse)	M. Anthony NAPOLI
Chambre de métiers et de l'artisanat de région Corse	M. Jean-Dominique SUSINI
Organisations représentant les entrepreneurs et artisans du BTP de Corse	M. Paul TROJANI
Syndicats professionnels de transporteurs	M. Jean-Thomas OLLANDINI
Chambre régionale d'agriculture de Corse	Mme Françoise CIANFARANI
Organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse	M. André ANGELETTI M. François FONDACCI M. Don Louis VALLESI
Organisations représentant les activités maritimes et aquacoles de Corse	M. Xavier D'ORAZIO
Organisations régionales représentant l'ensemble des professions libérales	M. Marc NINU
Organisations représentant les activités et professions touristiques en Corse	1 siège vacant

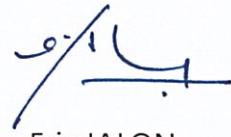
II – Syndicats de salariés : 14 membres

Union régionale CGT de Corse	M. Charles CASABIANCA Mme Alexandra CESARI Mme Marie Jeanne FEDI
Unions départementales des syndicats Force ouvrière de Corse-du-Sud et de Haute-Corse	Mme Michèle BIAGGI
Union régionale CFDT de la Corse	Mme Marie-Josée SALVATORI
Syndicat des Travailleurs Corses	Mme Véronique ACKER-CESARI M. Jean-Pierre CLEMENTI M. Pasquale BRASSET M. Jean BRIGNOLE M. Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI Mme Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI Mme Laura NOBILI
UNSA Corse	M. Vincent ROYER
CFE-CGC	M. Fabrice OGLIASTRO

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

Ajaccio, le 29 DEC. 2025

Le préfet



Eric JALON

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours